

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 24 mars 2022 à 19 heures 00 en salle *Alphonse HAAG* à SCHERWILLER**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 12 mars 2022
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

**Nombre de membres titulaires en exercice : 50**

**Sont présents : 25 membres (+ 8 pouvoirs d'absents excusés)**

**a) 23 membres titulaires (+ 1 pouvoir d'absent excusé)**

Luc ADONETH - Charles ANDREA (*pouvoir de Claude RISCH*) - Patrick BARBIER (*pouvoir d'Olivier SOHLER*) - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Patrick DELSART - Philippe DESAINTEQUENTIN - Yves DUSSOURD - Éric FREYBURGER - Robert ENGEL (*pouvoir de Tania SCHEUER*) - Thomas GOETTELMMANN (*pouvoir de Marie-Odile UHLERICH*) - Catherine GREIGERT - Denise KEMPF - Martin KLIPFEL - Mathieu LAUFFENBURGER - Alain MEYER - Virginie MUHR - Denis PETIT (*pouvoir de Jean-Luc FRÉCHARD*) - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoirs de Christophe KNOBLOCH et de Sébastien SCHWOERER*) - Claude SCHALLER - Philippe SCHEIBLING - Christian SCHLEIFER - Bernard SCHMITT (*pouvoir d'Yvette WALSPURGER*)

**b) 2 délégués suppléants avec droit de vote**

Bertrand GAUDIN - Vincent GRISS

**Sont absents excusés (21) : (8 ont donné pouvoir à 7 membres présents)**

Patrick BUHL - Denis DIGEL - Sébastien FOISSIER - Jean-Luc FRECHARD (*pouvoir donné à Denis PETIT*) - Noëllie HESTIN (*pouvoir donné à Thomas GOETTELMMANN*) - Nadège HORNBECK - Serge JANUS - Pascal JEHL - Matthieu KLOTZ - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Christian MEMHELD - Lionel PFANN - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH (*pouvoir donné à Charles ANDRÉA*) - Nathalie ROUSSEL - Tania SCHEUER (*pouvoir donné à Robert ENGEL*) - Olivier SOHLER (*pouvoir donné à Patrick BARBIER*) - Sébastien SCHWOERER (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Marie-Odile UHLERICH - Yvette WALSPURGER (*pouvoir donné à Bernard SCHMITT*) - Philippe WOTLING

**Sont absents (6) :**

Emmanuel ESCHRICH - Sylvie HIRTZ - Alex JEHL - Régine ORSATI - Michel WIRA - Jean-Michel VOEGELI

**Assistent également à la séance :**

Un représentant la Communauté de communes du canton d'ERSTEIN : Jean-Pierre ISSENHUTH,  
Des agents de la communauté de communes de SÉLESTAT : Josiane DOLL et Philippe STEEGER  
Des agents du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

**Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER**

**M. Patrick BARBIER**, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion à SCHERWILLER. Il constate la présence de 25 délégués présents avec lui (23 titulaires et 2 suppléants).

Constatant que le quorum réduit applicable jusqu'au 30 juin 2022 est atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte sept points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Mutualisation des services avec la communauté de communes de SÉLESTAT
3. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2021
4. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2021 et affectation des résultats
5. Adoption du budget primitif pour l'exercice 2022
6. Mobilité : Édition 2022 du défi « *J'y vais !* »
7. Habitat et aménagement du territoire : convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Le Président  
du PETR

  
Patrick BARBIER

Le Secrétaire  
de séance

  
Bernard SCHMITT

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER

**Délibération n° 2022-II-6 : MOBILITÉ : ÉDITION 2022 DU DÉFI « J'Y VAIS ! »**

---

Au titre des actions de sensibilisation tendant au changement des comportements pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs de déplacement (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...), le défi « *Au boulot, j'y vais à vélo* » connaît une participation grandissante au fil des années. Aux territoires alsaciens volontaires, ce sont ajoutés des territoires vosgiens et mosellans.

Initialement, le défi ciblait les déplacements domicile-travail, avec une comptabilisation des kilomètres parcourus par les salariés, par structure participante (entreprise, collectivité...), par catégories à l'échelle globale et par territoire. À partir de 2017, certains territoires ont proposé une déclinaison pour tous les modes de déplacement alternatifs à l'« *autosolisme* », avec un défi élargi à : « *Au boulot, j'y vais autrement* ». Les établissements scolaires ont aussi été concernés avec le défi « *À l'école, j'y vais à vélo* ».

Jusqu'en 2019, l'un des territoires partenaires assurait le portage de l'opération annuelle (mutualisation d'un stagiaire et des actions de communication), avec une coordination collégiale et des animations spécifiques organisées par chaque partenaire. Les collectivités et territoires participants ont souhaité mutualiser l'organisation, les outils et les services écomobilité du défi dans ses différentes formes. L'ADEME souhaite que le défi soit étendu à l'échelle du GRAND EST, tant le portage annuel par l'un des territoires ne paraît plus gérable. Même déployé à l'échelle du GRAND EST, l'esprit initial du défi, fédérateur d'initiatives locales, doit être conservé.

L'association *Vélo et Mobilités Actives Grand Est (VMA)* s'est proposée pour coordonner, organiser et animer le défi et ses déclinaisons à partir de 2020 à l'échelle du GRAND EST. L'ADEME s'est engagée à accompagner financièrement l'association durant trois ans, les territoires devant à l'issue de cette période prendre majoritairement en charge le financement de l'opération, notamment au titre des actions des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) ou tous autres dispositifs volontaires ou réglementaires que les territoires, selon leurs échelles respectives, mettent en œuvre.

Il est proposé que le PETR soit, comme il l'a été jusqu'ici, l'une des structures de mise en œuvre du défi « *J'y vais* » (dans ses diverses déclinaisons éventuelles) prévu du 2 au 22 mai 2022 ; qu'il conclue pour 2022, comme les autres territoires partenaires, une convention de partenariat avec l'association *Vélo et Mobilités actives Grand Est* ; et qu'il verse à cette association une contribution de 1 500 euros comme participation aux frais mutualisés d'organisation du défi. Comme en 2021, le défi sera porté sur le territoire du PETR ainsi que sur la communauté de communes du canton d'ERSTEIN.

Le budget global de l'association VMA s'équilibre à 71 000 euros de dépenses qui seront couvertes par la participation de l'ADEME à hauteur de 24 000 euros, et des territoires partenaires à hauteur de 47 000 euros.

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER

Délibération n° 2022-II-6 : MOBILITÉ : ÉDITION 2022 DU DÉFI « J'Y VAIS ! » (suite)

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du président,*

À l'unanimité,

**Décide la participation du PETR à l'édition 2022 du défi « J'y vais ! » ;**

**Autorise le Président à signer avec l'association « Vélo et Mobilités Actives GRAND EST » une convention de partenariat pour l'organisation, la coordination et l'animation mutualisée du défi à l'échelle du GRAND EST, avec une contribution financière du PETR à hauteur de 1 500 euros pour l'édition 2022.**

Affiché au siège du syndicat mixte le **6 avril 2022**  
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **6 avril 2022**  
Pour ampliation,

pour extrait conforme,  
Le Président

  
Patrick BARBIER